



L'essentiel du CHSCT de la DT Moyens Propres

CHSCT DU 15 décembre 2010

parce qu'un jour, vous serez concernés...

Présentation d'un contrat type de nettoyage par le responsable PEL de l'UI Paris

Cette demande avait été faite par le CHSCT en 03/2010. Le point présenté ne concerne que la politique des UI en la matière, puisqu'il n'y a pas de règle commune sur les divers établissements de la DT MP.

P. Porcher (responsable logistique UI Paris) : les départements logistiques des UI sont au service d'environ 14000 salariés sur la région Ile de France, sachant qu'il agit dans nombre d'établissements multi-occupants, ils ont en charge la GSO (Gestion des Services aux Occupants) sur près de 900 000 m². Le budget global du nettoyage/nettoyage est de 4500 k€.

L'échéance des contrats en cours avec les divers prestataires de service arrive à sa fin en 03/2011.

Les travaux les plus récents portent sur l'aménagement de bureaux réservés aux personnels de ces sociétés et de locaux destinés aux matériels et produits d'entretien dans les immeubles qui n'en étaient pas pourvus.

CFE-CGC/UNSA : plus aucun personnel de FT Orange n'est concerné aujourd'hui par ces activités ? On se souvient qu'il y a un certain nombre d'années, FT avait des ABUR et des MONET, postes qui ont malheureusement tous disparus.

P. Porcher : effectivement, aujourd'hui, tous les contrats de nettoyage sont sous-traités. Pour les 5 UI IdF, nous sommes en contrats avec 6 sociétés différentes.

Détail des prestations : prestations standards avec des périodicités différentes en fonction des usages; prestations étendues; prestations exceptionnelles, horaires spécifiques de passage (6h00 -> 9h00 / 17h00 -> 20h00); plannings; contrôles.

Les contrats ont été signés entre 2006 et 2008.

Les acheteurs se concentrent sur leur mission stratégique d'achat : sourcing/commodité; négociation; contractualisation fournisseurs; revues d'affaires et suivis fournisseurs: avenants suite aux modifications de surfaces à traiter dans les immeubles DT.

Les services logistiques gèrent le volet opérationnel des contrats : signalisations rapides des dysfonctionnements; contrôles qualité contradictoires; réunions régulières de suivi avec les fournisseurs.

Le contrôle des prestations comprend un autocontrôle par le prestataire; un contrôle qualité contradictoire mensuel, des enquêtes de satisfaction utilisateurs.

Le contrôle qualité contradictoire s'effectue avec un délai de prévenance de 48h auprès du fournisseur; Les contrôles sont faits par échantillonnage juste après les prestations de nettoyage; En cas d'absence d'un représentant de la société prestataire, le contrôle se fait unilatéralement; Tous les commentaires sont à préciser sur la fiche de contrôle pour chaque item non atteint; Les remontées sont faites auprès des acheteurs au fil de l'eau.

Le signalement des problèmes se fait par PIL (Pilotage Intervention Logistique) au PEL (Point d'Entrée Logistique) ou directement auprès du chargé de GSO ou en DP et CHSCT.

Actuellement, le niveau de qualité est jugé moyen sur l'ensemble des sites gérés par les UI. La perception de la qualité est assez différente d'un département parisien à l'autre. La périodicité des interventions reste perçue comme assez faible. Le niveau d'organisation chez les prestataires est insuffisant (manque d'encadrants disponibles, pas d'interlocuteur responsable site par site ...).

? Les axes d'amélioration : renforcement du pilotage; renforcement des procédures d'autocontrôle; revues trimestrielles avec les prestataires; mise en place de directeurs de site; révision du cahier des charges; reporting et traçabilité accrues.

Quelques remarques des élus CHSCT sur les personnels utilisés par les sociétés de nettoyage, très souvent mal payés, pas vraiment contrôlés, avec des soupçons réguliers d'utilisation de travailleurs sans

papiers, des salariés peu ou pas formés, travaillant parfois sans protections (gants, chaussures adaptées ...).

Les actions menées ou programmées suite aux visites de sites par le CHSCT

René Le Tohic (préventeur) : des réponses partielles ont été apportées sur le site d'Arcueil après le passage du CHSCT le 12/05/2010 par le responsable GTI : contrôle des fermetures de toutes les fenêtres des bâtiments en cours; raboutage du bas d'une porte pour permettre sa fermeture correcte; présence d'un extracteur d'air dans les toilettes, mais ... sous les dalles de faux plafond : efficacité quasi nulle.

Visite du 08/11/2010 à Montigny-le-Bretonneux : suite aux remarques, le nettoyage de la moquette a été fait en profondeur dans le bureau du médecin ainsi que le lessivage d'un mur derrière un convecteur. Le lessivage des murs du bureau de l'infirmière a été fait. Un allumage automatique a partir de 7h30 jusqu'à 20h00 a été installé dans le couloir qui permet l'accès aux bureaux des conseillers Orange Avenir. De nombreux documents papiers ainsi que du mobilier ont été stockés sur ce site suite aux diverses restructurations : Une solution va être mise en place pour l'évacuation au fil de l'eau de ces documents ainsi que du mobilier non utilisé. A ce titre, il faudra réétudier l'organisation de la logistique sur les sites éloignés.

P Péraud (Président du CHSCT): une réflexion est actuellement en cours sur la fermeture de ce cabinet médical à Montigny qui pourrait être regroupé avec celui de Guyancourt.

Consultation pour avis concernant le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail à la DT MP.

H Steinberg (inspectrice du travail): je remarque sur vos documents que les diverses rubriques concernant les budgets à allouer à chaque action ne sont pas remplies.

René Le Tohic : c'est exact. Même si les actions sont quasiment toutes bouclées, les budgets en regard ne sont pas pour l'instant totalement finalisés. Par exemple, la liste des commandes des fauteuils ergonomiques va être relancée en 01/2011, sachant que les délais de livraison sont d'environ 8 semaines.

Les élus du CHSCT : l'ensemble des présents s'accorde à reconnaître le travail important réalisé par R Le Tohic pour rendre ce document lisible et digeste.

Le président soumet le document à approbation.

4 votes pour, à l'unanimité des membres présents du CHSCT, 0 abstention, 0 contre.
Le document est validé.

Suivi des accidents du travail

4 accidents du travail sont recensés sur la période 04 -> 11/2010.

3 accidents de trajet sur cette même période : une torsion de cheville; une fracture du poignet suite à chute; une entorse; une douleur au rachis cervical.

René Le Tohic : nous avons commencé à installer, entre autre dans l'immeuble Madrid, des affichettes incitant les salariés à éviter la précipitation dans les couloirs. J'en profite pour vous signaler qu'une prochaine campagne de prévention sur les chutes de plain-pied sur la DT MP va avoir lieu courant 2011.

Contact

Elu CHSCT : **Patrick MASGONTY**

Site : <http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org>